

La charte du RTES



De nombreux élu-e-s locaux cherchent à engager leur territoire dans une démarche de développement durable et de démocratie participative, qui mobilise les ressources locales et mette en avant les dimensions sociale et humaine de l'économie. Il s'agit notamment pour eux de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au cœur de l'économie.

En 2001, à la suite notamment des élections municipales qui ont vu de nombreux élu-e-s en charge d'une délégation à l'économie solidaire, ces élu-e-s ont identifié le besoin d'un espace de coordination et de partage d'expériences au plan national, et créé le RTES. Le RTES a pris la suite en particulier du Réseau des Communes pour l'Economie Solidaire, créé quelques années auparavant dans le cadre de la démarche d'impulsion de pôles d'économie solidaire.

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Sociale et Solidaire se propose d'être le lieu de rencontre des collectivités engagées dans une démarche d'économie sociale et solidaire, autour d'une conviction : l'économie sociale et solidaire est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des territoires.

Vers un développement durable par une économie :

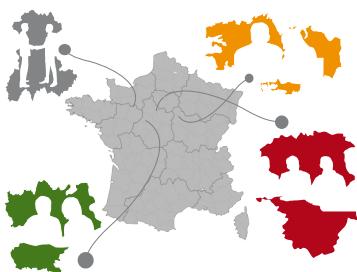
- **au service de l'humain et du lien social** : les initiatives de l'économie solidaire ne recherchent pas le profit mais privilégiennent l'utilité sociale ; en ce sens elles interrogent la définition même de la notion de richesse ;
- **au service des solidarités** entre individus d'un territoire, entre territoires (au niveau régional, national ou international), entre activités et avec les générations futures ;
- **au service d'un développement** qui favorise la coopération et l'action citoyenne ;
- **au service de la qualité de la vie** pour tous et la préservation des ressources naturelles.

Un développement des territoires fondé sur :

- **le partenariat au niveau local** (élus – Etat – acteurs socio-économiques) ;
- **la participation citoyenne** (entreprendre ensemble) et les pratiques démocratiques ;
- **l'hybridation des ressources** (public/privé, marchand/non marchand, monétaire/non monétaire) ;
- **la mise en réseau** des expériences locales, nationales et internationales.

Parmi les champs d'action :

Création de richesses et développement d'activités sociales et économiques, finances solidaires, monnaies locales, développement de la démocratie participative, démocratie locale et éducation populaire, services aux personnes, insertion, commerce équitable, achat éthique, circuits courts, coopération internationale, protection de l'environnement, de la santé, égalité des droits / lutte contre toutes les discriminations, protection des ressources naturelles...



Sur la base de ce projet politique, des élus locaux ont manifesté le besoin d'une coordination au plan national.

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire se propose d'être le lieu de rencontre des collectivités engagées dans une démarche d'économie solidaire.

Adresse du siège : RTES - Hôtel de Ville, BP 667 - 59033 LILLE Cedex

Adresse postale : RTES - 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE

06 61 17 94 90 - animation@rtes.fr

www.rtes.fr